

**Nombre de conseillers** L'an deux mille vingt-cinq, le 4 novembre, le conseil municipal, dûment  
*En exercice : 29* convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de  
**Quorum : 15** Lucas PUGIN, Maire.

*Présents : 18*

*Votants : 22*

**Date de la convocation :** 29 octobre 2025

**Délibération adoptée à l'unanimité** **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, N. SEMLAL, S. JAVOGUES, G. SUATON, P. VIDONNE, J-L. MAULET, R. DIAKHATÉ, C. MEYNET, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL et G. GAUTHIER

**Procurations :** MM. V. JACQUEMOUD à Lucas PUGIN, P. SAUVAGET à S. LE MOAL, C. PEGUET à D. GERELLI-FORT et S. BIOLLUZ à T. GAL

**Excusé :** M. D. EISACK

**Absents :** MM. A. MIZZI, F. CONTAT, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Secrétaire de séance :** Mme C. MEYNET

## 2025DELIB115 BUDGET ANNEXE CHALEUR : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

*7.1 Décisions budgétaires*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal 2025DELIB030 du 8 avril 2025 portant approbation du budget primitif annexe chaleur 2025 de la commune ;

**Vu** l'avis de la commission des finances en date du 13 octobre 2025 ;

**Considérant** la notification de la subvention départementale d'un montant de 100 000 € dans le cadre du dispositif de contrat départemental d'action solidaire (CDAS) pour l'extension du réseau de chaleur ;

**Considérant** que le montant prévisionnel d'emprunt à réaliser pour l'opération d'extension du réseau de chaleur peut être revu à la baisse ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits inscrits pour le paiement de l'annuité de la dette : le remboursement en capital augmente en contrepartie de la baisse du montant des intérêts indexés sur le livret A ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget de l'exercice en cours ;

Après avoir entendu Monsieur Éric BOUCHET, Maire-adjoint délégué aux finances,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Approuve la décision modificative n°1 de crédits sur le budget annexe en caractères de la commune ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION	
DÉPENSES -	DÉPENSES +
Chapitre 66 Article 66111 -700 €	Chapitre 023 Virement à la section d'investissement +700 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DÉPENSES +	RECETTES +
Chapitre 16 Article 1641 +700 €	Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement +700 €
	Chapitre 13 Article 1313 +100 000 €
	Chapitre 16 Article 1641 -100 000 €

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Cathy MEYNET

Lucas PUGIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le

16 NOV 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.